

LE MOT DES ELUS

En tant que membre du CMJ nous cherchons à améliorer la ville de Castelnau-le-Lez.



Depuis 6 mois nous travaillons sur le projet du PEDIBUS.

Celui-ci nous tient à coeur car nous trouvons qu'il ne s'est pas assez développé.

Pour cela, nous avons conçu ce document pour inciter les gens à le prendre.

Ainsi nous espérons permettre une augmentation de la fréquentation de ce moyen de transport.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

QU'EST-CE QUE LE PEDIBUS

C'est un système de parents qui se relaient tout au long de l'année pour accompagner les enfants à l'école à pied.

Ce système permet d'aller à l'école sans polluer.

Il permet aussi de faire de nouvelles rencontres, c'est plus sympa !

DROITS ET DEVOIRS DU PIETON

DROITS :

- Les véhicules doivent céder le passage au piéton dès l'instant où celui-ci est engagé sur un passage pour piétons.

- Cela dit, il ne dispose pas d'une priorité absolue. Il doit regarder s'il peut s'engager.

Attention aux véhicules qui ne le voient pas forcément.

DEVOIRS : « La courtoisie est le devoir le plus important. »

- Les piétons doivent traverser sur les passages qui leur sont réservés. Ils ne peuvent traverser que si le feu des piétons est vert.

- Ils doivent circuler sur les trottoirs ou les accotements.

- Si le piéton ne respecte pas le code de la route, il devra payer une amende de première classe (4 euros).

- Avant de traverser, il doit s'assurer qu'il n'y a pas de voiture.

- Aux intersections, quand il n'y a pas de passages piétons, il faut emprunter la partie de la chaussée en prolongement du trottoir. Attention à ne pas traverser en diagonale.

- La nuit, il faut utiliser des vêtements clairs ou voyants (fluoréscents).

- Si on est en groupe, il faut se déplacer par colonnes de deux, du côté droit de la route comme un véhicule.

- La nuit, la personne en tête du groupe doit porter un feu blanc ou jaune. Celle qui ferme la marche doit porter un feu rouge.

DES QUESTIONS ?

- Mario Roustan :

Chantal Georgens : 06 62 55 20 77

- Jean Moulin :

Sabine Boyer Gibaud : 06 27 14 36 42 ou Véronique Allorant : 04 67 79 79 64

- Saint Exupéry :

Éric Vives : 04 67 79 36 06 ou pedibus.du.devois@hotmail.fr

Pour connaître toutes les lignes et vous tenir au courant de l'actualité du PEDIBUS, consulter le site Internet :

<http://pedibuscastelnau.free.fr/>

Prenez le pédibus

Favorise la santé Protège les enfants



Attime les enfants
Écoute des échanges
Diminue les soucis des parents
Respecte la nature
Écoute 0 euros en essence
Ne pollue pas
Source de plaisir

LE MOT DES ELUS

En tant que membres du CMJ nous cherchons à améliorer la ville de Castelnau-le-Lez.

*Depuis 6 mois nous travaillons sur le projet du **PEDIBUS**.*

Celui-ci nous tient à cœur car nous trouvons qu'il ne s'est pas assez développé.

Pour cela, nous avons conçu ce document pour inciter les enfants à le prendre.

Ainsi nous espérons permettre une augmentation de la fréquentation de ce moyen de transport.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

QU'EST CE QUE LE PEDIBUS ?

C'est un système de parents qui se relaient tout au long de l'année pour accompagner les enfants à l'école à pieds .

Ce système permet d'aller à l'école sans polluer.

Il permet aussi de faire de nouvelles rencontres, c'est plus sympa !

Le tracé des lignes peut être sujet à modification en fonction des utilisateurs

DROITS ET DEVOIRS DU PIETON

DROITS :

- Les véhicules doivent céder le passage au piéton dès l'instant où celui-ci est engagé sur un passage pour piétons.

Cela dit, il ne dispose pas d'une priorité absolue. Il doit regarder s'il peut s'engager.

Attention aux véhiculent qui ne le voient pas forcément.

DEVOIRS : « La courtoisie est le devoir le plus important »

- Les piétons doivent traverser sur les passages qui leur sont réservés. Ils ne peuvent traverser que si le feu des piétons est vert.

- Ils doivent circuler sur les trottoirs ou les accotements.

- Si le piéton ne respecte pas le code de la route, il devra payer une amende de première classe (4 euros).

- Avant de traverser il doit s'assurer qu'il n'y a pas de voiture.

- Aux intersections, quand il n'y a pas de passage piétons, il faut emprunter la partie de la chaussée en prolongement du trottoir. Attention à ne pas traverser en diagonale.

- La nuit, il faut utiliser des vêtements clairs ou voyants (fluorescents).

- Si on est en groupe, il faut se déplacer par colonnes de deux personnes, du côté droit de la route comme un véhicule.

- La nuit, la personne en tête du groupe doit porter un feu blanc ou jaune. Celle qui ferme la marche doit porter un feu rouge.

DES QUESTIONS

Mario Roustan : Chantal GEORGENS : 06.62.55.20.77

Jean Moulin : Sabine BOYER GIBAUD : 06.27.14.36.42

Véronique ALLORANT : 04.67.79.79.64

Saint Exupéry - Les Petits Princes : Eric VIVES : 04.67.79.36.06

pedibus.du.devois@hotmail.fr

Pour connaître toutes les lignes et vous tenir au courant de l'actualité du PEDIBUS, consulter le site Internet

<http://pedibuscastelnau.free.fr/>

Saint Exupéry
Les Petits Princes



Ligne 1 (le matin seulement)		
Arrêts	Heures	Lieux
Départ de la ligne	8h35	18, avenue des Vénus
Arrêt 1	8h38	11, avenue des Vénus
Arrêt 2	8h42	Au croisement de l'avenue des Vénus et rue Maréchal Lefebvre
Arrêt 3	8h44	7, rue Maréchal Lefebvre
Arrêt 4	8h48	Au croisement de la rue des Consuls et rue des Gladiateurs
Arrivée école	8h50	Vive l'école! En pleine forme!
Ligne 2 (le matin seulement)		
Arrêts	Heures	Lieux
Départ de la ligne	8h38	Carrefour Tritons/Vénus
Arrêt 1	8h43	Place du Forum (passage piéton vers rue du Capitole)
Arrêt 2	8h45	Au croisement de la rue Brutus (renforcement parking)
Arrêt 3	8h47	25, rue Titus (renforcement parking)
Arrivée école	8h50	Vive l'école ! En pleine forme!